

Vous avez toujours rêvé d'être un pirate ?



Cher collègue,

Trop souvent encore, des excuses sont utilisées pour justifier le fait de ne pas porter d'équipement de protection individuelle: « ça me tient trop chaud, trop froid, ça me gratte, ça me gêne, j'ai l'air ridicule »... et ainsi de suite.

Vous pouvez choisir de ne pas porter d'équipement de protection individuelle, mais avez-vous bien conscience des conséquences de ce choix?

Prenons l'exemple de la protection des yeux. Souder en vitesse sans masque de soudage un petit bout que vous avez oublié, scier un morceau de bois avec vos yeux pratiquement fermés parce que vous n'avez pas de lunettes à portée de main, jeter un morceau de verre dans un conteneur, etc. Il vous arrive souvent de faire ces gestes sans penser aux conséquences possibles pour vos yeux.

Le risque de particules volantes, de projectiles ou de substances dangereuses qui peuvent se retrouver dans vos yeux est parfois faible, mais toujours présent sur le lieu de travail. Vous ne choisissez donc pas entre porter ou non une protection du visage, mais entre porter une protection du visage ou en supporter les conséquences.

Votre choix n'est donc pas de porter ou non des équipements de protection mais plutôt d'en subir ou non les conséquences.

Si vous considérez la situation sous cet angle, la bonne décision s'impose d'elle-même. Mais le choix ...vous appartient!

Sincères salutations

La direction



**Ou préférez-vous quand même
mettre des lunettes de sécurité ?**

vandeputte
SAFETY EXPERTS

Découvrez plus sur www.vdp.com